

**Ministry of Education**

Financial Analysis and  
Accountability Branch  
900 Bay Street  
20<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Toronto, ON M7A 1L2  
Tel.: (416) 326-0201  
Email: Marie.Li@Ontario.ca

**Ministère de l'Éducation**

Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2  
Tél.: (416) 326-0201  
Courriel: Marie.Li@Ontario.ca

**2014: SB11****NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Surintendantes et surintendants des affaires scolaires

**EXPÉDITRICE:** Marie Li  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE:** **Avril 24, 2014**

**OBJET :** **Prévisions budgétaires 2014:-2015**

---

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez accéder aux prévisions budgétaires 2014-2015 et aux directives relatives aux changements de cette année en cliquant sur le lien qui se trouve dans le site Web de soumission des rapports financiers à <http://faab.edu.gov.on.ca/>.

Les formulaires mettent en œuvre les changements apportés aux SBE, annoncés dans la note de service: 2013:804, et renferment les dispositions de report mentionnées dans l'entente-cadre 2012-2014.

**SIFE 2.0 et données historiques**

Les formulaires ont été conçus selon le SIFE 2.0, un nouveau système basé sur la solution de gestion Oracle Hyperion Planning. Les membres des conseils scolaires qui l'utilisent ont reçu une formation à cet effet en mars. Les conseils scolaires ont par la suite eu accès au nouveau système pour s'en familiariser.

Étant donné que c'est la première version du nouveau SIFE 2.0, les utilisateurs peuvent envoyer leurs questions ou commentaires sur le système à l'adresse réservée à cet effet : [EFIS.support@ontario.ca](mailto:EFIS.support@ontario.ca), qui sera gérée par le Ministère. Les demandes d'assistance en matière de navigation et d'utilisation du SIFE.2.0 peuvent également être envoyées aux membres de l'équipe du SIFE, dont la liste est présentée dans les

instructions aux formulaires des prévisions budgétaires 2014-2015. Pour toute autre question concernant les formulaires des prévisions budgétaires, veuillez communiquer avec les analystes financiers du Ministère.

Pendant la transition, les conseils pourront accéder au SIFE 1.0 (l'ancienne version du SIFE) jusqu'à la fin de 2014 afin de terminer l'examen des états financiers de 2012-2013, des prévisions budgétaires révisées de 2013-2014 et des rapports de mars 2014. D'autre part, les conseils qui le souhaitent pourront conserver leurs soumissions antérieures en les sauvegardant (en format PDF) dans leurs propres archives avant l'interruption d'accès.

### **Financement de l'administration des conseils scolaires et Plan comptable uniforme**

Le calcul du financement de l'administration des conseils scolaires a été modifié selon les recommandations formulées par le Groupe consultatif de la subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires. Les changements correspondants ont été également apportés au Plan comptable uniforme afin d'inclure de nouvelles fonctions de base dans la rubrique des dépenses relatives à l'administration des conseils scolaires. Une version révisée du Plan comptable datée d'avril 2014 est affichée sur le site Web des rapports financiers.

Un nouveau tableau 10.6 a été créé dans le SIFE pour faire état des dépenses administratives des conseils scolaires pour ces nouvelles fonctions

### **Subventions pour les APE**

Une nouvelle annexe E a été créée dans le SIFE pour présenter les listes des autres programmes d'enseignement (APE) et les allocations qui s'appliquent au conseil. Les conseils doivent faire état des dépenses projetées pour ces programmes. Une colonne de report de fonds est ajoutée au cas où les conseils ne dépensent pas la totalité de leur allocation en 2014-2015. Dans ces cas le report à l'année suivante des fonds qui n'ont pas été dépensés doit être approuvé par les secteurs du programme du Ministère et les ententes de paiements de transfert doivent être modifiées.

### **Ajustement de l'enregistrement des classes de maternelle et jardin d'enfants à plein temps dans le 5115**

La capacité d'accueil réelle des classes de maternelle et jardin d'enfants enregistrées dans le Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) a été ajustée à 26 élèves pour 2014-2015 en vue de calculer le financement. Les conseils qui ont des questions sur l'enregistrement ou l'ajustement de la capacité d'accueil réelle doivent contacter les analystes des immobilisations de la Direction des politiques et des programmes d'immobilisations.

## **Annexe C**

Les fonds et les données sur les écoles ne sont plus consignés ni calculés sur une feuille de travail Excel à part. Ils sont désormais intégrés dans le SIFE 2.0. Les conseils doivent maintenant inscrire les données des effectifs de chaque école d'une façon plus détaillée puisqu'elles sont maintenant présentées au palier des conseils dans les tableaux des effectifs. Comme l'indiquait la note de service 2014:804, le jardin d'enfants à plein temps est maintenant financé dans le cadre des SBE. Par conséquent, les changements de calcul des effectifs équivalents plein temps ont été faits.

Les conseils ont accès à un rapport détaillé qui montre les fonds attribués à leur école (p. ex. financement complémentaire pour le fonctionnement et la réfection des écoles et allocations de base des écoles).

### **Approbation du ministère pour le déficit de l'exercice en cours**

La présente vise à vous rappeler qu'en vertu de l'article 231 de la Loi sur l'éducation, les conseils scolaires doivent demander l'approbation du Ministère s'ils prévoient un déficit pour l'exercice en cours supérieur à l'excédent accumulé de l'exercice précédent ou à un pour cent (1%) du revenu de fonctionnement du conseil, selon le moindre de ces montants. L'approbation du ministère doit être obtenue avant l'approbation du budget par le conseil.

L'approbation du ministère doit être obtenue dès lors que le conseil sait que le déficit de l'exercice en cours prévu dépassera le seuil prévu à l'article 231 de la Loi sur l'éducation. Une nouvelle approbation du ministère est requise si le déficit de l'exercice en cours prévu dépasse le montant précédemment approuvé par le Ministère.

Un courriel séparé sera envoyé aux conseils peu après cette note de service pour fournir des instructions supplémentaires sur le processus d'approbation du Ministère.

### **Soumission**

Les conseils sont tenus d'envoyer leurs prévisions budgétaires pour 2014-2015 d'ici le 30 juin 2014 par l'intermédiaire du SIFE à <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/workspace/index.jsp>

Les documents sur papier n'ont plus besoin d'être envoyés par la poste au Ministère pour accompagner la soumission des conseils par le SIFE. À la place, une copie des documents suivants doit être envoyée par voie électronique à partir de la soumission par le SIFE :

- Certificat émis par la directrice ou le directeur de l'éducation;
- Rapport de conformité;
- Tableau 9;

- Tableau 10
- Tableau 1OADJ;
- Section 1A, sommaire (toutes les pages).

Les documents doivent être envoyés par courriel en format PDF et en pièces jointes à [estimates.met@ontario.ca](mailto:estimates.met@ontario.ca). Ils ne doivent pas être insérés directement dans le corps du courriel.

Seul le certificat mentionné ci-dessus doit être signé par la directrice ou' le directeur de l'éducation. Le nom de fichier utilisé doit respecter la convention des noms des fichiers indiquée dans le site Web <http://faab.edu.gov.on.ca/Estimates%14-15.htm>.

Pour simplifier la gestion des fichiers soumis par voie électronique, les conseils doivent inscrire comme objet du cèurriel le texte suivant : « Documents à l'appui des prévisions budgétaires de 2014-2015 - DSB ## ».

Nous comprenons qu'avec le nouveau système, la gestion des changements des prévisions budgétaires de 2014-2015 présentera quelques défis. Nous nous engageons à fournir de l'aide aux conseils avec nos équipes chargées des activités et du développement afin d'assurer une transition sans heurts. Nous invitons ceux du secteur à nous faire parvenir leurs commentaires, car nous étudions la possibilité de faire d'autres changements et améliorations pour les versions futures.

*Original signé par*

Marie Li  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

cc : Directrices et directeurs de l'éducation